

Ententes de stages d'étudiants



Les ententes de stages d'étudiants sont des documents ayant force obligatoire qui obligent l'Université et l'organisme à respecter des conditions précises.

Il est par conséquent extrêmement important d'examiner les obligations légales énoncées dans ces documents et de vérifier qu'elles sont conformes aux politiques de l'Université Laurentienne et aux bonnes pratiques commerciales et de gestion des risques.

Le Service des achats et de gestion des risques peut fournir des conseils et de l'aide aux membres du corps professoral responsables du placement d'étudiants dans des organismes hors campus pour des stages ou d'autres expériences d'apprentissage.